

## CAMPAGNE DE CANDIDATURES au Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, 1er degré

Campagne 2018-2019

### Préambule

En application des dispositions prévues par la note de cadrage de la mise en œuvre de la formation des enseignants, les universités d'Orléans et de Tours s'accordent pour proposer au Recteur une répartition du flux des étudiant.e.s sur l'ensemble des centres de formation ESPE CENTRE VAL DE LOIRE de l'Académie.

L'admission des étudiant.e.s en master MEEF 1<sup>er</sup> degré d'une part, puis géographiquement dans les centres de formation sera réalisée à partir des candidatures enregistrées sur un portail régional, dans la limite du nombre de candidatures défini et en fonction des vœux d'affectation.

### 1. Procédure d'admission en M1 et affectation dans les centres de formation

L'ESPE CVL limite ses capacités d'accueil en M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré à 525 places (pour mémoire 457 inscrits cette année (extrait APOGEE du 19/10/2017)). L'affectation sur les différents centres se fera selon les modalités votées en conseil de l'école dans les limites des places suivantes.

| Centres de formations | répartition<br>(dont 5%* réservés pour intégration via VAPP) |
|-----------------------|--|
| BOURGES               | 70   |
| CHARTRES              | 105  |
| CHATEAUROUX           | 70   |
| TOURS                 | 105  |
| BLOIS                 | 105  |
| ORLEANS               | 70   |

au moins 5% des places seront réservées aux candidat.e.s relevant de la VAPP :

#### 1.1 SELECTION A L'ENTREE EN M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré :

Les candidat.e.s seront admis.e.s à intégrer la formation dans la limite des places disponibles aux conditions suivantes :

- Participer à la campagne de candidatures
- Renvoyer un dossier complet
- Avoir un projet personnel ou professionnel cohérent avec la formation envisagée (lettre de motivation).
- Etre titulaire d'une licence ou diplôme équivalent (niveau II)

## 1.2- Affectation dans les centres de formation

Les candidat.e.s admis.e.s seront réparti.e.s entre les six centres de formation de l'académie dans la limite des capacités d'accueil en fonction des vœux exprimés et des critères suivants :

### BAREME ET PIECES A FOURNIR en fonction de votre situation :

| CRITERES  | POINTS          | Situation(s) :  | Pièce(s) à fournir   |
|---|-----------------|---|--|
| Parents d'enfants de moins de 12 ans (nés en 2006 et plus)                                | 80 points       | Enfants à charge  | Livret de famille intégral   |
|   |                 | Enfants en garde partagée   | Décision du tribunal   |
|   |                 | Enfants du conjoint (mariage ou pacs)   | Décision du tribunal   |
|   |                 | Enfants du conjoint (concubinage)   | - Décision du tribunal<br>- Justificatif de domicile commun                                    |
|   | Enfants à venir | Déclaration de grossesse ou reconnaissance anticipée  |  |
|   | 200 points      | Enfants en situation de handicap  | Attestation MDPH   |
| Sportifs de haut niveau   | 80 points       | Sportif de haut niveau national   | Attestation d'inscription sur la liste nationale des SHN de l'année civile en cours            |
|   |                 | Sportif de haut niveau universitaire  | Attestation d'inscription sur la liste universitaire des SHN de l'année universitaire en cours |
| Handicap  | 200 points      | Handicap reconnu par la MDPH  | Attestation MDPH Etudiant.e ou personne à charge   |
| Suivi médical continu et obligatoire  | 200 points      | Suivi médical nécessitant un suivi continu et obligatoire                                       | Certificat médical   |
| Résident dans la région Centre en 2017/18   | 50 points       |   | Quittance de loyer ou facture de moins de trois mois   |
| Bourses sur critères sociaux  | 20 points       | Bourses échelon 0 à 1   | Notification de bourse de l'année en cours   |
|   | 30 points       | Bourses échelon 2 à 4   | Notification de bourse de l'année en cours   |
|   | 40 points       | Bourses échelon 5 à 7   |  |
| Responsabilité associative  | 10 points       | Responsabilité associative dans les domaines culturel, sportif ou social ou fonction électorale | Attestation du président ou du directeur de l'association ou de la collectivité                |
| UE d'ouverture ou UEI licence en lien avec les métiers de l'enseignement ou licence pluri | 25 points       |   | Copie du relevé de notes, UE surlignée   |
| Contrat de travail  | 40 points       |   | Copie du contrat   |

Le rang du vœu n'est pas pris en compte pour l'affectation ; seuls les points le sont.

Exemple : un étudiant choisit vœu 1 Orléans, vœu 2 Tours, vœu 3 Blois et obtient 250 points au barème,

Un étudiant choisit vœu 1 Blois et obtient 200 points.

Dans ce cas c'est l'étudiant qui a 250 points qui sera affecté à Blois.

En cas d'ex aequo la date de naissance est prise en compte. (le plus âgé en 1<sup>er</sup>)

## 2. Procédure de pré-inscription en M2

### 2.1 Etudiant.e.s inscrit.e.s en 2017-2018 en 1<sup>re</sup> année de master MEEF 1<sup>er</sup> degré à l'ESPE CLV :

Il n'y a pas de procédure de préinscription pour ces étudiant.e.s.

Après validation de leur 1<sup>re</sup> année,

- s'ils-elles ne sont pas stagiaires(PFE), ils-elles seront maintenu.e.s sur leur centre de formation actuel pour la 2<sup>e</sup> année sauf en cas de dérogation accordée par la commission pédagogique. Une demande doit être adressée au service des études de l'ESPE CENTRE VAL DE LOIRE par mail à l'adresse : [scolarite.espe@univ-orleans.fr](mailto:scolarite.espe@univ-orleans.fr). Le service communiquera le formulaire à compléter en ligne.

- Pour les lauréat.e.s du CRPE, fonctionnaires stagiaires, le centre de formation dépendra de leur lieu de stage en responsabilité décidé par le Rectorat. Certain.e.s étudiant.e.s pourront, à titre exceptionnel et après avis d'une commission dont la date dépendra des résultats des affectations des stagiaires par l'employeur, poursuivre leurs études dans le centre où ils-elles ont effectué leur M1, même si le lieu d'affectation du stage est dans un autre département.

Les demandes de changement de centre devront parvenir avant le **13 juillet 2018** au service de scolarité de l'ESPE. Le service des études communiquera le formulaire à compléter en ligne.

2.2- Les autres candidat.e.s doivent procéder à une candidature en ligne.

### 3. Calendrier

La campagne de candidature 2018-2019 se déroulera en ligne via l'application e-candidat. Le lien sera accessible via notre site internet : <http://www.univ-orleans.fr/espe>

1) Du 12 avril 9h au 16 mai 17h.

Le dossier à télécharger en fin de saisie est à envoyer au service de scolarité de l'ESPE : ESPE CVL - service de scolarité 72 rue du faubourg de Bourgogne 45000 ORLEANS accompagné des pièces justificatives.

**DATE LIMITE ENVOI DOSSIERS : 25 mai 2018 (date de la poste faisant foi).**

a) MASTER 1re année :

Les admissions seront prononcées (par mail) après avis de la commission pédagogique :

- à titre définitif pour les candidat.e.s qui rempliront les conditions,
- ou à titre conditionnel (\*\*) sous réserve de l'obtention du diplôme requis ou de la validation d'acquis ou des places disponibles.

b) MASTER 2<sup>e</sup> année (nouvelles candidatures) :

Les admissions et affectations dans les centres seront prononcées après avis de la commission pédagogique pour les candidat.e.s qui rempliront les conditions d'admission.

*(\*\*) Les candidat.e.s affecté.e.s à titre conditionnel devront fournir au service des études de l'ESPE le justificatif d'obtention du diplôme en cours en vue d'une affectation à titre définitif. En cas de non respect de cette procédure, ils-elles ne seront pas autorisé.e.s à s'inscrire en master MEEF 1<sup>er</sup> degré.*

-----  
**A l'issue de la campagne, les étudiant.es autorisé.e.s à intégrer la formation (M1 ou M2) devront effectuer leur inscription administrative selon le calendrier des inscriptions administratives de l'université d'Orléans via le WEB ou auprès des centres de formation.**

Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation,  
1<sup>er</sup> DEGRE

CALENDRIER - campagne d'admission 2018-2019

|  |   |
|--|---|
| 12 avril 2018                                | Avis du CE<br>Présentation à la CFVU  |
| 12 avril 2018 - 9h                           | Ouverture E CANDIDAT ( <i>Master MEEF 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année</i> )             |
| 16 mai 2018- 17 h                            | Fermeture d'E CANDIDAT  |
| Début JUIN 2018- date non fixée<br>à ce jour | Commission d'admission  |
| mi mai/début juin 2018                       | <u>Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels</u><br>COMMISSION |
| A partir mi-juin 2018                        | <u>Transmission des avis de la commission pédagogique</u>                                     |